

MANIFESTE pour la santé, la sécurité au travail et la justice sociale : passons à l'offensive !

1er février 2017

Nous sommes des milliers à faire, dans notre pratique quotidienne, depuis de nombreuses années, le lien entre *santé* et *travail*.

Nous qui sommes médecins (généralistes, médecins du travail ou psychiatres), travailleuses et travailleurs, nous qui sommes syndicalistes, nous en faisons le constat. Et nous passons maintenant à l'offensive. Nous constatons chaque jour, de plus en plus, les conséquences de la violence des organisations du travail sur les travailleurs et travailleuses : décès prématurés par *cancers* secondaires à la polyexposition aux toxiques, *psychopathologies professionnelles*, qu'il faut permettre de reconnaître en maladie professionnelle (non reconnues car hors tableaux des maladies professionnelles), *lésions tendineuses et articulaires multiples* en lien avec un *management* brutal et déshumanisant qui accélère et intensifie le rythme du travail.

Travailleuses, travailleurs, syndicalistes, médecins, nous observons ces faits et leurs répercussions quotidiennes. Nous travaillons en réseaux, pour rendre visible la réalité physique et sociale de ces pathologies, pourtant largement évitables, liées au travail.

Nous devons repenser le rôle des citoyens et des soignants, pour que toutes et tous, nous reprenions la main sur nos vies. Cela signifie :

- 1) Jouer notre rôle de *lanceur d'alerte*. La fonction de *lanceur d'alerte* doit être protégée des attaques d'employeurs auprès de l'Ordre des médecins et des sanctions qui s'ensuivent. Nous revendiquons la pleine indépendance de tous les médecins, notamment du travail, alors que celle-ci est menacée (1).
- 2) Nous former pour être capables de mieux repérer le travail comme cause des pathologies.
- 3) Passer *du soupçon à la connaissance* en rédigeant plus souvent les certificats d'accidents du travail et de maladies professionnelles, même hors tableaux, afin de soustraire les patients à des risques inconsidérés, ce qui signifie étendre la formation en santé au travail des étudiants au sein de l'Université (médecine, sociologie, droit, etc.).
- 4) Accompagner les patients et patientes, les orienter vers les lieux ressources : permanences pluridisciplinaires sur le travail, associations, collectifs de travail ou d'organisations syndicales, comités d'entreprise ou Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Nous, citoyens, citoyennes, affirmons qu'il est de notre responsabilité politique de dénoncer ces violences actuelles et toujours plus graves des organisations du travail, nous soutenons et nous nous associons à celles et ceux qui luttent pour que les *fautes inexcusables* des employeurs soient portées au pénal. Il faut en finir avec l'*impunité* des donneurs d'ordre qui est la règle. Nous appelons à rejoindre le collectif *pour la santé des travailleuses et travailleurs* (neplusperdresaviealagagner.org).

Au-delà, nos organisations s'inscrivent dans une démarche de transformation du travail, de justice sociale et de perspectives émancipatrices.

La période électorale qui s'ouvre est l'occasion de réaffirmer notre attachement indéfectible à la question sociale et écologique et d'interpeller les candidats aux élections présidentielle et législatives pour exiger d'eux de passer à l'offensive avec nous dans ce domaine.

Nous appelons les organisations politiques à inscrire dans leur programme les revendications et les perspectives inscrites dans ce manifeste en faveur de la santé des travailleurs et travailleuses, pour le respect de la dignité humaine.

Nous les appelons à signer ce manifeste.

Mots clé : travail, organisation, transformation, lanceurs d'alerte, polyexposition, collectif de travail, donneurs d'ordre, faute inexcusable, justice.

(1) Une requête au Conseil d'Etat portée par nos organisations syndicales et associations est actuellement en cours contre les plaintes des employeurs envers les médecins qui font le lien entre la santé de leurs patientes et patients et le travail.

Signatures : Association pour la protection de la santé au travail dans les métiers portuaires 44 (APPSTMP 44), Association santé et médecine du travail (ASMT), Syndicat de la médecine générale (SMG), Union départementale CGT 44, Union syndicale de la psychiatrie (USP), Union syndicale Solidaires

Autres signataires :à envoyer à syndmedgen@free.fr